Ville de
Saint-Sauveur

RÈGLEMENT 532-04-2026

amendant le règlement 532-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour les services professionnels et la réalisation de travaux de mise aux normes de l'avenue de Châteaufort

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit adopté

Article 1 – Modification de l'article 4a)

Le texte de l'article 4a) est remplacé par le présent texte :

« a) Pour pourvoir à 50 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 18 % de l'emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection du pavage, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles imposables lesquels sont identifiés sur le plan joint à l'annexe B et daté du 11 février 2021, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant basée sur la superficie, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026

_____	_____
Yan Senneville Greffier – Directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique	Luc Martel Maire

Ville de Saint-Sauveur

RÈGLEMENT 532-04-2026

CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le *Règlement 532-04-2026* a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	18 novembre 2026
Dépôt du projet de règlement :	18 novembre 2026
Adoption :	
Personnes habiles à voter :	
Lettre au ministre – modification de règlement	
Entrée en vigueur :	

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce xx 2027.

_____

Yan Senneville
Greffier – Directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique

_____

Luc Martel
Maire